

## RÉUNION DU 10 JANVIER 2018

Convocation : 2 janvier 2018

Affichage : 15 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le deux janvier, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

**Étaient présents** : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, ROINÉ Philippe, TRAVERS Chantal, GOUPILLOT Sylvie, LEPLEY Laurence, BIENFAIT Emmanuelle, GALLE Sandrine, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice.

**Absents excusés** : RENAN Loïc (pouvoir donné à Philippe ROINÉ), AUBRY Gérard (pouvoir donné à Marcel NÉE), DESMEULLES Sébastien (pouvoir donné à Emmanuelle BIENFAIT), KRYSTEK Betty (pouvoir donné à Alain ROULLAND).

**Secrétaire de séance** : GALLE Sandrine

**Début de la séance** : 20H30

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire présente ses vœux à l'ensemble du conseil municipal.

Après lecture du Procès Verbal des réunions du 6 décembre 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **BÂTIMENTS : SALLE POLYVALENTE**

M. MÉTIVIER, architecte DPLG retenu pour réaliser la maîtrise d'œuvre, effectue une présentation de quatre esquisses afin que le conseil se positionne pour qu'il puisse procéder à la réalisation de l'Avant-Projet Sommaire, qui constituera une pièce nécessaire à la demande de subvention au titre de la DETR. De cet Avant-Projet Sommaire découlera l'Avant-Projet Définitif, puis les plans définitifs pour déposer le Permis de Construire, et ensuite procéder à l'appel d'offres des entreprises.

La commission « Bâtiments » propose de retenir l'esquisse n°4, qui prévoit une salle de classe donnant sur la cour d'école et une salle pour les associations en surplomb venant s'appuyer sur la salle de classe d'un côté, et contre le local des associations actuel de l'autre côté.

Ce projet a pour avantage de conserver l'escalier actuel, et ainsi d'éviter la création d'un ascenseur, avec le coût de construction afférent et les frais de maintenance qui en découlent.

Philippe ROINÉ et Béatrice LEPOITTEVIN regrettent que ce projet, dans l'état actuel, rende l'accès à la garderie moins sécurisé qu'il ne l'est actuellement. En effet, pour aller de l'école à la garderie, les enfants restent aujourd'hui dans l'enceinte du groupe scolaire alors que l'esquisse présentée prévoit un accès par le parking actuel du local des associations et la grille principale du plateau scolaire.

M. MÉTIVIER précise qu'il ne s'agit que d'une esquisse qui servira de base à la suite du projet. Les réunions de travail qui viendront par la suite pourront servir à trouver une solution à ce problème. Un cheminement matérialisé et sécurisé pourra être réalisé.

Après le départ de M. MÉTIVIER, Monsieur le Maire expose le plan de financement, avec les subventions possibles, et un reste à charge de la commune estimé à environ 300 000 € pour l'esquisse n°4. Un courrier de la trésorière est ensuite lu à l'assemblée, faisant état de la situation financière de la commune et indiquant que la capacité d'emprunt de la commune permet cet investissement.

Alain ROULLAND rappelle que ce projet a beaucoup de similitudes avec celui qui était prévu lors de sa campagne électorale et que du temps a été perdu : le projet aurait pu voir le jour à la

rentrée 2018 s'il avait été adopté dès le départ. Stéphane BARBÉ répond qu'en effet, le projet présenté ressemble à la proposition présentée par Serge COTTEBRUNE en février 2017, mais qu'il est souvent préférable de prendre son temps et d'étudier différentes possibilités pour, au final, avoir un résultat conforme aux attentes de tous.

Stéphane BARBÉ rappelle à l'ensemble du conseil municipal que, si la commission « Bâtiments » existe, tous les conseillers qui le souhaitent peuvent s'y associer pour mener à bien ce projet. En effet, de nombreux membres du conseil sont de potentiels utilisateurs de cette salle par l'intermédiaire des associations communales, et leur avis sera précieux.

Ensuite, l'assemblée, après la présentation de M. MÉTIVIER et les différentes explications apportées, décide, à l'unanimité, de retenir l'esquisse n°4.

### **FINANCES : OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT**

M. le Maire rappelle que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2017 sont de 327 253 €.

#### **Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

- Achat d'un logiciel de bibliothèque : 2 500 € (art. 2051)
- Achat d'un véhicule pour l'atelier : 20 000 € (art. 2182)
- Achat d'un PC pour la bibliothèque : 800 € (art. 2183)
- Achat de livres pour la bibliothèque : 3 000 € (art.2188)

**TOTAL = 26 300 € (plafond autorisé de 81 813 €)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### **RYTHMES SCOLAIRES RENTRÉE 2018-2019**

Philippe ROINÉ indique à l'assemblée que la commune doit se positionner avant le 16 janvier 2018 concernant le maintien ou non de la semaine à quatre jours et demi. Sans avis de la part de la commune, celle-ci sera maintenue.

La commission « Scolaire » s'est réunie le samedi 6 janvier, ainsi qu'un conseil d'école extraordinaire le lundi 8 janvier. Ils ont dû se positionner quant au passage à la semaine de huit demi-journées, soit quatre jours. Toutes les parties se sont mises d'accord pour y revenir.

L'assemblée, à l'unanimité, décide le retour à la semaine de quatre jours.

Les TAP représentant 1 heure 30 le vendredi après-midi, et le temps d'école du mercredi matin représentant 2 heures 30, il reste donc une heure à répartir sur quatre jours : soit un quart d'heure par jour (scénarios a, b, c) soit en repoussant les vacances d'été de 6,25 jours (scénario d)

Les quatre scénarios proposés concernant les horaires de l'école pour la rentrée prochaine sont les suivants :

- a. 8h45 - 12h / 13h45 - 16h30 pour tous les élèves.
- b. 8h45 - 11h45 / 13h15 - 16h15 pour les élèves de maternelle.  
8h45 - 12h00 / 13h30 - 16h15 pour les élèves de primaire.
- c. 9h - 12h00 / 13h30 - 16h30 pour les élèves de maternelle.  
9h - 12h15 / 13h45 - 16h30 pour les élèves de primaire.
- d. 9h - 12h00 / 13h45 - 16h30 pour tous les élèves.

Pour les scénarios b et c, les quelques familles qui ont un enfant en maternelle et un enfant en primaire, et qui ne mangent pas à la cantine doivent attendre un quart d'heure la sortie des enfants de primaire. Cette solution a l'avantage de réduire d'un quart d'heure la pause

méridienne des enfants tout en maintenant le temps d'ouverture de la cantine pour que le service puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

Concernant le scénario d, la semaine est allégée d'une heure. Il faut donc récupérer 6 jours 1/4 sur les vacances d'été. Celui-ci est très vite écarté par toutes les parties.

La commission scolaire s'est prononcée pour le scénario c (par trois voix contre deux pour le scénario a).

Les enseignants se sont majoritairement prononcés pour le scénario b (ce qui offre la possibilité de prévoir les APC en fin de journée sans que la journée ne soit trop longue), les représentants des parents d'élèves au conseil d'école ont opté pour le scénario c, alors que la majorité des familles ayant donné leur avis a plébiscité le scénario a. Concernant les APC, si le scénario c est retenu, ceux-ci sont envisageables entre 8h30 et 9h, à un moment de la journée où les enfants sont plus réceptifs, et les enseignants ont donné leur accord pour venir chercher les enfants en garderie à 8h30 si cette solution est retenue.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de retenir le scénario c par 11 voix pour et 4 abstentions (Emmanuelle BIENFAIT, Sébastien DESMEULLES, Sandrine GALLE et Laurence LEPLEY).

### **ACTP : DEVIS 2018**

L'assemblée valide le devis de l'entreprise A.C.T.P. concernant l'entretien du terrain de football et s'élevant à 3441,98 € TTC, payable en quatre échéances. Ce montant sera inclus dans la demande de participation faite aux communes ayant signé la convention de participation aux frais de fonctionnement des stades utilisés par le SCUDD.

Alain ROULLAND profite que ce sujet soit abordé pour demander où en est la signature de cette convention. Monsieur le Maire répond qu'un état des lieux des stades a été fait avec un représentant de chaque commune afin de voir quels investissements étaient à prévoir dans les années à venir. Il va se renseigner auprès des communes de l'état d'avancement de ce dossier.

### **CONVENTION AVEC L'ÉTAT POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

L'assemblée autorise le Maire à signer la convention avec l'Etat pour la mise en place du programme « ACTES » (Aide au Contrôle de légalité d'EMatérialiSé), qui a pour objectif la modernisation du contrôle de légalité au moyen de la dématérialisation de la transmission (*télétransmission*) des actes entre les collectivités et la préfecture ou les sous-préfectures.

Le coût de ce processus est le suivant :

- Abonnement annuel : 228.92 € HT
- Un certificat pour le télé transmetteur des actes : 115.29€ HT pou 3 ans.
- Le CD d'autoformation : 78.94 € HT

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du foyer social du Lycée Maritime et Aquacole de Cherbourg. Cet argent sert à organiser des sorties scolaires ainsi que diverses activités. Un élève tollevastais est concerné. L'assemblée décide, à l'unanimité, de lui octroyer 40 €.

### **URBANISME**

Déclarations Préalables :

- LAIZE Florence – 22 La Mare à Joncs : Pose de panneaux photovoltaïques.
- SINTES Anthony et TRAVERT Marion – 29 Le Rocher : Création d'une baie vitrée et de deux fenêtres de toit

### Certificats d'Urbanisme :

- Francis GERMAIN – 14 Les Martins : Création d'une parcelle constructible après découpage.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Vœux 2018 : La cérémonie des vœux du Maire au conseil municipal, au personnel, aux enseignants et aux associations, initialement programmée le vendredi 5 janvier 2018 à 18h30 a finalement été décalée au vendredi 19 janvier à 18h30.
- Décès d'un ancien adjoint : Alain ROULLAND souhaite saluer la mémoire de Maurice SAMSON, décédé le 3 janvier, et qui a été conseiller municipal de 1989 à 1995 et adjoint au maire de 1995 à 2001. Stéphane BARBÉ remercie Alain ROULLAND de cette attention et se joint à lui.
- La prochaine réunion se tiendra le mercredi 24 janvier 2018 à 20h30

*Fin de la séance : 22h35*